

## CONVOYEURS POUR LE VRAC ET NORME NF EN 620 : 2021

La norme NF EN 620+A1 : 2011 <sup>(1)</sup> ne reflétait plus l'état de l'art. La norme elle-même datait de 2002 et son amendement A1 publié en 2011 visait alors uniquement la mise en conformité de cette norme avec la directive "Machines" 2006/42/CE. Evolis a souhaité la mise en révision de ce document et soutenu le travail d'actualisation des experts européens depuis 2012.

Evolis a notamment coordonné ses adhérents avec les acteurs français (Ministère du Travail / Direction Générale du Travail et préventeurs (INRS et CRAMIF)) en vue d'établir des positions françaises consensuelles.

Le document révisé est publié sous forme de NF EN 620: 2021 <sup>(2)</sup>. Les évolutions sont significatives et concourent à l'amélioration de la sécurité. Cette révision intègre notamment une modification technique majeure : la notion de protection rapprochée des points rentrants <sup>(3)</sup> "par occupation de volume", solution portée par les experts français.

La norme NF EN 620 : 2021 est maintenant listée comme norme harmonisée au titre de la directive Machines. La NF EN 620 : 2002 + A1 : 2010 donne présomption de conformité jusqu'au 1er février 2025 inclus.

<sup>(1)</sup> *Équipements et systèmes de manutention continue - Prescriptions de sécurité et de CEM pour les transporteurs à courroie fixes pour produits en vrac*

<sup>(2)</sup> *Équipements et systèmes de manutention continue - Prescriptions de sécurité pour les transporteurs à courroie fixes pour produits en vrac*

<sup>(3)</sup> *Un point rentrant sur un convoyeur résulte de la combinaison d'un cylindre et d'une bande, tous deux en mouvement.*